Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 17/05/2023
ID : 038-213800535-20230511-DB230511042-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MAI 2023

SPORTS

DB230511042

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à vingt heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le trois mai, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michael AYDIN, Laurent MAGUET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 30 Votants : 32

Absents : Anissa DAOUI, Nathalie JACQUEMOND, Aurélia MASSON.

Excusés, ayant donné pouvoir :
- Aurélien LEPRÊTRE, pouvoir à Dorian MAILLET ;
- Jean-Claude PARDAL, pouvoir à Laurent MAGUET.

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Dorian MAILLET pour Aurélien LEPRETRE

12 : DEMANDE DE SUBVENTION - MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC STADE RAJON

Le Stade Pierre RAJON est un équipement sportif emblématique de la commune de Bourgoin-Jallieu qui accueille divers évènements dont notamment l'ensemble des rencontres de l'équipe première du CSBJ rugby et certaines du FCBJ. Le stade est équipé d'un système d'éclairage obsolète qui ne correspond plus à l'évolution des normes et s'avère être consommateur d'énergie.

De plus du 8 septembre au 10 octobre 2023, la France accueillera le Mondial de rugby à 15. Dans ce cadre, la ville de Bourgoin-Jallieu sera le Camp de Base de la Federazione Italiana Rugby et l'équipe Nationale aura pour lieu d'entrainement, tout au long de la compétition, le stade Pierre Rajon.

La commune de Bourgoin-Jallieu, en complément des travaux de transformation du terrain annexe, prévoit de réaliser des travaux de modernisation de l'éclairage public en remplaçant l'éclairage actuel des terrains Honneur et annexe, par des leds.

Les objectifs recherchés à travers cette opération sont :
- La réduction de la consommation énergétique.
- La mise aux normes fédérales.

Le coût de cette opération s'élève à 466 774,60 €.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 17/05/2023
ID : 038-213800535-20230511-DB230511042-DE

Ce projet peut être co-financé par l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL). Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

Dépenses

Postes de dépenses	Montant en € HT
Eclairage terrain rugby + terrain d'honneur	307 190,20 €
Eclairage - PSE	33 784,40 €
Eclairage – TO(Evolution éclairage 1400 Lux)	125 800 €
TOTAL	**466 774,60 €**

Financement

Financeurs	Montant en € HT
ETAT - FSIL	116 694 €
REGION (1)	120 000 €
DEPARTEMENT (2)	70 000 €
VILLE	160 080,60 €
TOTAL	**466 774 ,60 €**

(1) *Subvention REGION plafonnée à 120 000 € portant sur le projet global incluant le terrain synthétique.*
(2) *Subvention DEPARTEMENT plafonnée à 70 000 € portant sur le projet global incluant le terrain synthétique.*

Il est proposé au Conseil Municipal d'/de :

- **Valider le plan de financement présenté ci-dessus ;**
- **Autoriser le Maire à solliciter l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre du FSIL pour les travaux de modernisation de l'éclairage public sur le stade Rajon ;**
- **Autoriser le Maire ou un conseiller ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;**
- **Prendre acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.**

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le jeudi 11 mai 2023.

Le Maire **Le secrétaire de séance**

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)